



7

## Synthèse des journées

Les feuillets psychiatriques de Liège  
18/1. 102-103 (1985)

par C. MORMONT

Je suis convaincu qu'à cet instant nul dans l'assistance ne souhaiterait être à ma place en raison de la richesse et de la diversité des exposés que je suis censé synthétiser. Mais la dérobade m'étant éthiquement interdite, je vais tenter de remplir la tâche que m'assigne la redoutable amitié de Me OSSON.

L'aide, la protection, le développement d'espaces de liberté, selon le mot de M. HENNIAUX, justifie l'action du psychologue. Mais sur quelle vérité, c'est-à-dire sur quelle organisation arbitraire de la réalité, appuyer cette action ? Quelle vérité peut-on dire ? doit-on dire ? et à qui ? Pour Mrs HENNIAUX et BLAEVOET, voilà la question !

Il en est d'autres et ce matin, Mr DUCHE a pointé les problèmes d'une pratique consacrée à l'enfant : même si nous le tenons pour notre seul client, l'enfant le plus souvent ne peut être ni compris ni traité sans référence à son milieu et aux personnes responsables de lui. Dès lors comment aider ou protéger un enfant sans intervenir sur le plan du réel, sans informer les parents de certains problèmes et dans les cas les plus dramatiques sans provoquer l'intervention d'instances sociales ? D'après quel système de valeurs apprécions-nous tant les dangers encourus par l'enfant que le bien-fondé de nos interventions ? Quels sont les critères qui nous font dire que tel jeune est ou n'est plus un enfant et qu'il est dès lors en mesure de décider seul de sa vie ?

C'est ce même problème qu'à abordé Me DELVILLE à propos du handicapé mental : face à ce mineur prolongé, le psychologue est amené à prendre une place importante dans la conception de ce qui est bon, heureux, souhaitable pour lui. Et sur le point précis de la sexualité du handicapé, Mr GIAMI a souligné le rôle des représentations que s'en fait l'entourage. Il a par ailleurs, indiqué les difficultés méthodologiques de la recherche psychosociologique sur l'éthique.

C'est avec une égale et pertinente simplicité que Me FROLI — mais où donc Gary s'est-il égaré ? — Mr DEFIEF, Mr SARRAZIN, chercheur du sens, Mr MERCIER, respectueux des différences, ont apporté, chacun à leur manière et dans le champ de leur pratique singulière, des inquiétudes, des formulations, des exemples relatifs à l'éthique en tant que préoccupation intrinsèque à la clinique. Préoccupation qui ne peut trouver réponse, selon Mr DUYCKAERTS, dans l'application littérale d'un code toujours exposé, comme nous l'enseigne l'histoire, à la corruption, à la perversion.

Mr HADJ MOURI a montré — texte à l'appui — que la manière même de voir la psychopathologie était idéologique et dès lors suspecte de servir la répression autant que l'oppression. En conséquence, il ne suffit pas que le psychopathe soit un honnête homme et entretienne un contact sincère, bienveillant avec ses clients pour que le caractère éthique de ses actes soit assuré.

En ce sens, Mr DUYCKAERTS a proposé l'idée que la déontologie définit les conditions de légitimité d'une dérogation à l'interdiction de s'occuper des affaires d'autrui. Le renversement de perspective ainsi imposé au point de vue habituel renouvelle la réflexion et applique à notre praxis

une des conséquences les plus essentielles de la révolution psychanalytique, à savoir que l'homme sans doute, le psychologue sûrement doit se méfier de sa bonté, de son altruisme, de son désir d'aider. Il ne s'agit pas là, me semble-t-il, d'un néo-jansénisme, d'un pessimisme amer relatif à la condition humaine mais de la reconnaissance réaliste d'une vulnérabilité fondamentale.

Le cochon n'est pas la pire bête qui sommeille en l'homme (bien que, comme le suggère Mr HENNIAUX, l'éthique peut être un moyen de contrer notre propre perversion), il en est une autre, au sommeil plus léger, et combien plus dangereuse et toujours avide de maîtriser plus étroitement sa proie : l'attrait ou le goût du pouvoir est tel que le psychologue, plus que d'autres, risque d'en abuser et doit s'en préserver avec plus de vigilance que quiconque. Je considère, pour ma part, que ce réalisme du psychologue quant à l'homme qu'il est, constitue une de ses prétentions des plus spécifiques et des plus considérables.

Mais comme Mr TROTIGNON l'a bien dit, la question de l'éthique n'est pas réservée au psychologue et si celui-ci s'interroge il ne fait rien d'autre que de se conformer à son « devoir » humain. L'éthique n'est ni propre à un seul groupe ni étrangère à aucun. Elle ne doit être ignorée d'aucune activité professionnelle du psychologue, et Mr TROTIGNON et Mr PINTEROVIC se rejoignent sur ce point, Mr PINTEROVIC précisant que même l'analyse ne peut être détachée de l'éthique.

Il est remarquable que, par ailleurs, le R.P. VALADIER se demande si la psychologie est une version moderne de l'éthique. Ce faisant, le R.P. VALADIER crédite la psychologie d'une certaine scientificité, ce qui, avouons-le, n'est pas coutumier. En effet, nous savons comment la psychiatrie souvent dénie toute scientificité à la psychologie, la psychiatrie elle-même étant ramenée au rang de fantaisie par la médecine organique, laquelle est foisée de haut par la biologie et ainsi de suite. Et le R.P. VALADIER de se demander si le psychologue, à défaut d'être un moraliste honteux n'est pas consulté par des sujets honteux de leur quête morale. En fait, la psychologie ne s'arrête pas où commence l'éthique et l'antécédence de celle-ci sur celle-là ne signifie pas qu'il faille les concevoir comme séparées l'une de l'autre.

De cette antécédence naturelle ne découle pas une antécédence chronologique et les problèmes éthiques que posent le progrès, la nouveauté ne sont traités qu'après qu'ils aient été rencontrés. Cela n'arrange pas toujours le clinicien confronté au présent. Et non seulement parce qu'il lui faut agir aujourd'hui mais encore parce que souvent il est seul.

A cet égard, il ne dispose pas de la tradition des sages, des donneurs de conseils qu'évoquait Mr TROTIGNON ; à défaut, il espère pouvoir compter de plus en plus sur des associations professionnelles dont le but est de défendre, dans le respect de l'éthique qu'elles expriment et sans esprit corporatiste, une fonction utile. De telles associations sont en voie de se constituer, si l'on en croit Mr PIHET. Elles ne sont pas elles-mêmes une condition de légitimité de l'action psychologique mais constituent une garantie de ce que ces conditions de légitimité soient mieux connues, mieux respectées.

Dans cette synthèse, je n'ai certes pas rendu justice à la qualité, à la densité des exposés que vous avez entendus pendant ces journées et je le regrette. Je ne terminerai pas toutefois sur un regret car il me tient à cœur de remercier Mme OSSON et l'Association de psychopathologues et des psychologues cliniciens d'avoir suscité autant de réflexions, de travail en chacun de nous, d'avoir organisé ces journées sur ce thème, enfin de nous avoir aussi bien accueillis.